

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 16 février 2015
Séance du 29 janvier 2015

26 Grange à Musique – Parcours découverte 2015/2016 - demande de subvention 2015 auprès du Conseil Régional de Picardie

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DHOURY

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Depuis l'année scolaire 2014/2015, la ville de Creil et le Conseil Régional de Picardie ont collaboré à la mise en place de « Parcours Découverte », faisant de la Grange à Musique un acteur référent de la réussite éducative et de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle régionale.

La Grange à Musique porte ainsi trois projets en lycée autour du hip-hop dans le cadre de la Réussite Educative et est aidée à ce titre à hauteur de 6 000 € par le Conseil Régional de Picardie. Ce partenariat intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois, ainsi que ses contrats d'objectifs pluripartites dont un axe correspond au travail auprès des scolaires et jeunes publics dans le cadre des missions et objectifs régionaux de la Grange à Musique.

Dans le cadre de l'appel à projets 2015/2016, la Grange à Musique souhaite de nouveau soumettre un dossier de « Parcours Découverte ». Le coût total du projet pour un lycée s'élève à 4 124 €. La participation de la ville pour un projet est de 1 324 € (à hauteur de 33 %) après versement par la région Picardie d'une subvention d'un montant de 2 800 € (à hauteur de 67 %). Le nombre de projets sélectionnés peut varier de 3 à 6.

maintenant !

Dans le cadre des objectifs de la Grange à Musique, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 2 800 € par projet « Parcours Découverte » auprès du Conseil Régional de Picardie.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 29 janvier 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : **39**

Pour : **39**

Contre : **0**

Abstention : **0**

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 2 800 € par projet de « Parcours Découverte » auprès du Conseil Régional de Picardie.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Conseil Régional de Picardie portant sur une aide à la Grange à Musique dans le cadre de la réussite éducative, et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les recettes éventuelles dudit projet sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 314/7472/GM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **17 FEV. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **23/02/15**

et publication ou notification le **17/02/15**

CREIL, le **23/02/15**

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

2/2